

L'Œil ouvert sur Grosses-Roches

Bulletin d'information — Volume 1, numéro 7 — Novembre 2015

Paroles de maire

La route de Grosses-Roches sera rajeunie

Depuis le mois d'octobre dernier, des travaux majeurs de réfection ont débuté sur la route de Grosses-Roches. En effet, notre municipalité s'est qualifiée pour le projet de réfection des routes secondaires et de leurs infrastructures. Une équipe mobile d'un laboratoire spécialisé en détection des vices cachés sous le revêtement et en évaluation de la qualité générale de nos infrastructures s'est déplacée depuis la route 132 jusqu'aux limites de Saint-Jean de Cherboung avec un véhicule technique pour faire un relevé radiographique de la route. Avec ces données et les plans d'origine de la route que nous conservons dans nos archives, la firme de génie mandataire pourra préparer les devis nécessaires.

Les travaux seront adaptés selon les évaluations observées. **C'est un projet de plusieurs centaines de milliers de dollars subventionnés à 95%**. Ce projet provincial (PIIRL, pour *Plans d'intervention en infrastructures routières locales*) est particulièrement bien adapté financièrement aux municipalités dites dévitalisées. Grosses-Roches s'est qualifiée en tête des projets prioritaires de réfection. Si tout va bien, les travaux commenceront au printemps 2016 et devraient durer plusieurs semaines.

Ces travaux nous offrent une nouvelle avenue de développement touristique et domiciliaire. Nous devons prendre avantage de cette ressource de développement pour attirer de nouveaux résidents, de petites entreprises et offrir de nouvelles possibilités aux propriétaires de lots et de terrains de cette partie importante de notre communauté.



Superbe paysage d'automne et bel arc-en-ciel.

Photo : Collection Jocelyne Côté

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

Le 4 novembre 2015.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306 SUR LE PLAN D'URBANISME

Le projet de règlement numéro 306 est un plan d'urbanisme révisé et **remplacera**, à son adoption, le règlement numéro 236 « abrogeant et remplaçant le plan d'urbanisme numéro 149 », car il y a lieu d'adopter un plan d'urbanisme plus actuel et répondant mieux aux besoins et à l'identité de la communauté.

La **vision stratégique** sur laquelle repose le plan d'urbanisme se résume ainsi :

Reconnue pour la qualité de vie exceptionnelle qu'elle offre, la municipalité de Grosses-Roches possède un grand potentiel de développement de villégiature en bordure de mer comme en montagne pour la pratique d'activités récréatives. Le développement récréotouristique se fait dans pour accroître les investissements et les développements futurs de la municipalité.

Les **grandes orientations** du plan d'urbanisme révisé et les principaux objectifs qui y sont rattachés sont :

Orientation 1 : inciter les investissements et la création d'emploi par la mise en valeur des potentiels du territoire dans une perspective de développement durable.

Thématique 1 : Récréotourisme

1. Développer l'offre d'activités récréotouristiques pour les principaux sites d'intérêt ;
2. Améliorer les infrastructures d'accueil et l'accès aux sites d'intérêt.

Thématique 2 : Environnement

1. Mettre en valeur le Fleuve et son littoral pour sa qualité paysagère et son potentiel récréotouristique ;
2. Favoriser la protection et la mise en valeur des paysages et des milieux naturels ; (...)
3. Assurer la sécurité et le bien-être du public à l'égard des secteurs de contrainte.

Thématique 3 : Foresterie

1. Protéger le couvert forestier ;
2. Mettre à profit les ressources du milieu forestier pour le développement de la collectivité.

Orientation 2 : Améliorer l'indice de développement économique en créant un milieu de vie stimulant pour la famille et les aînés, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques.

Thématique 4 : Dévitalisation et services de proximité

1. Soutenir logistiquement et humainement les initiatives et projets ;
2. Faciliter l'accès à la propriété et l'aide à la famille ;
3. Accueillir les nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration et leur implication dans la vie publique ;
4. Favoriser une relance économique et accentuer le sentiment d'appartenance des citoyens envers le village;
5. Améliorer les équipements récréatifs ;
6. Encourager l'animation et les activités communautaires et culturelles dans le village.

Thématique 5 : Gestion de l'urbanisation

1. Consolider le développement résidentiel à l'intérieur des secteurs desservis par des services municipaux ;
2. Revitaliser les infrastructures, les équipements et les services municipaux.

Aucune nouvelle voie de circulation publique n'est projetée dans la durée normale de révision du plan d'urbanisme, soit pour les cinq prochaines années. Les densités d'occupation du sol sont déterminées selon l'affectation du sol, de la manière suivante :

- Affectations résidentielle moyenne et forte densité (R2), mixte, industrielle légère et récréative : forte densité, soit un maximum de 15 logements à l'hectare ;
- Affectations résidentielle faible densité (R1), commerciale, publique et institutionnelle, et toutes les affectations forestières : faible densité, soit un maximum de 4 logements à l'hectare.

Les grandes affectations du sol, le tracé et le type des principales voies de circulation sont indiqués sur **les plans ci-après (Voir pages 5 et 6)**.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306 SUR LE PLAN D'URBANISME

Le projet de règlement de zonage numéro 306 est adopté du fait de la révision du plan d'urbanisme, et doit y être conforme, c'est-à-dire répondre aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme.

Le projet de règlement de zonage subdivise le territoire municipal en zones, lesquelles doivent correspondre aux grandes affectations du plan d'urbanisme. Les zones ont des dominances en fonction de leur vocation. Les dominances présentes sont :

C	Commerciale	F	Forestière	FA	Forestière et agricole
FC	Forestière et de conservation	FP	Forestière publique	FR	Forestière et récréative
FV	Forestière et de villégiature	IL	Industrielle légère	L	Loisirs
P	Communautaire	R	Résidentielle		

Le projet de règlement de zonage classifie les usages en groupes, classes d'usages, sous-classes d'usages. Les groupes d'usage sont :

- résidentiel (H)
- industrie (I)
- commerce (C)
- institutionnel, public, de transport et de communication (P)
- récréatif (R)
- agricole (A)
- ressource naturelle (RN)

Le projet de règlement de zonage fixe des règles pour chacune des zones créées sur les matières suivantes :

- ◇ les usages et bâtiments principaux permis ou interdits dans chacune des zones individuellement, dans les zones d'une même dominance, dans les zones selon qu'elles font partie ou non du périmètre d'urbanisation ou dans toutes les zones ;
- ◇ la superficie et les dimensions des bâtiments principaux, selon l'usage du bâtiment ;
- ◇ les marges de recul latérales, selon l'usage du bâtiment principal ;
- ◇ les marges de recul avant et arrière, selon la zone ;
- ◇ les usages et constructions permis dans les marges de recul ;
- ◇ l'architecture et l'apparence des bâtiments, les matériaux de revêtement autorisés ou prohibés ;
- ◇ les bâtiments et usages complémentaires ou temporaires autorisés en fonction de l'usage principal ou d'autres paramètres, leur nombre, superficie, hauteur, incluant les abris d'hiver **mais excluant les roulottes**;

Certaines de ces dispositions sont contenues à l'annexe 1 du règlement, la grille des spécifications. Le projet de règlement de zonage fixe également des règles applicables à l'ensemble du territoire municipal, qui concernent :

- les roulottes ;
- les maisons mobiles et unimodulaires.

**Pour le prochain journal,
FAITES-NOUS PARVENIR vos informations AVANT LE 16 novembre!**

Affectation du territoire

F	Affectation forestière
FA	Affectation forestière agricole
FC	Affectation forestière de conservation
FV	Affectation forestière de villégiature
FP	Affectation forestière publique
FR	Affectation forestière récréative

Légende

	Limite municipale
	Cadastre du Québec
	Bâtiment
	Priorité de développement résidentiel
	Route nationale
	Rue publique
	Rue publique déneigée
	Autre route
	Ligne de transport d'énergie

Élévation

	Courbe de niveau intermédiaire
	Courbe de niveau maîtresse

Hydrographie

	Cours d'eau
	Cours d'eau intermittent
	Milieu humide
	Lac et Rivière
	Banc d'emprunt

Plan 1 : Grandes affectations, densités d'occupation, tracé et type des principales voies de circulation

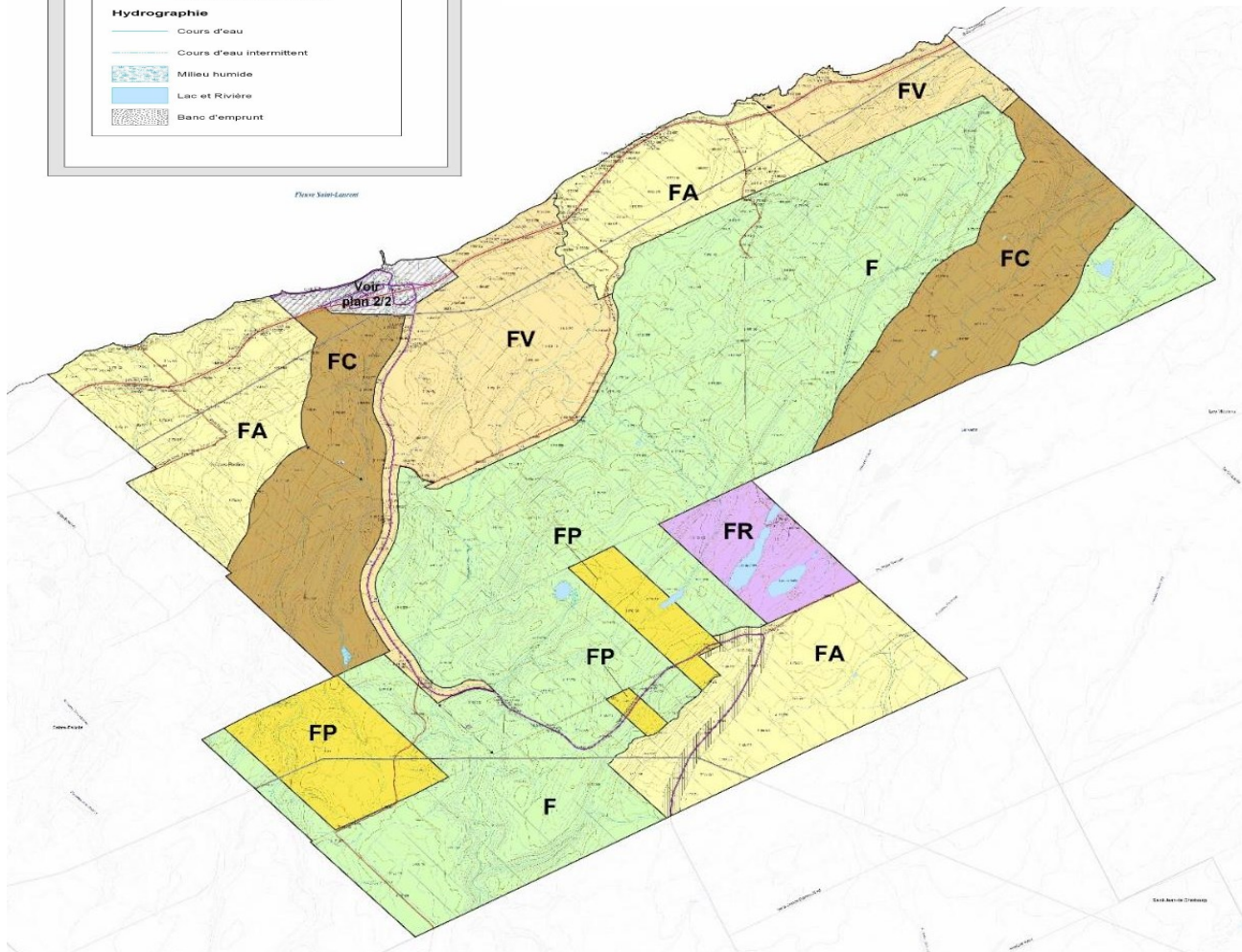


1:10 000



L'Assemblée québécoise de la foresterie
 Société de développement des entreprises
 Centre de services professionnels, 1250, rue St-Jacques
 Québec, Québec, Canada H2K 1A1

Projet de règlement de zonage et d'affectation
 1998-2000



Plan 2 : Grandes affectations, densités d'occupation, tracé et type des principales voies de circulation (périmètre d'urbanisation).



ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Nous rappelons que, tous les vendredis, à partir de 17h00, nous offrons toujours notre **renommée pizza!**



Aussi, tous les vendredis, à partir de 19h00,

BINGO, BINGO, BINGO!

Vous êtes les bienvenus!

Voici les **activités de formation** offertes par la Commission Scolaire des Monts et Marées en collaboration avec le Club des 50 ans et +.

Activités physiques : Mardi de 13h30 à 15h30. Pour inscription, tél. au 418-566-2500, #2711.

Peinture acrylique ou à l'huile : Mercredi de 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 21h00.

Pour inscription, appelez Christine au 418-733-8212.

Un cours de révision en français et mathématiques : Mercredi de 9h00 à 11h00.

Pour information et inscription, appelez Johanne au 418-733-4947.

Cuisine et Danse en ligne. Ces cours seront donnés à partir de janvier prochain.

Pour inscription à ces cours, appeler au local et laisser un message, au 418-733-8151 ou par courriel à : grosses-roches@hotmail.com

La Fête du chasseur est le 21 novembre

Souper : Ragoût de boulette. Prix :12\$ pour les membres et 14\$ pour non-membres.

Suivi d'une soirée de remise de prix pour les chasseurs qui auront enregistré leurs gibiers. Informations auprès de Carol Fournier au 418-733-4725.

CARTE DE MEMBRE 2016— 50 ANS ET +

Prévue début novembre 2015

Membre : 25\$ - Membres-amis 50 ans et moins : 12\$.

Pour acquérir ou renouveler votre carte, le vendredi pm au local ou 418-733-8151

OFFRE D'EMPLOI : Préposé (e) à l'entretien et aide aux activités

40 heures/semaine — Horaire variable — 10,55\$/heure

Durée de 26 semaines. Soumettre votre candidature par courriel à : grosses-roches@hotmail.com ou tel. À 418-733-8151

Vous pouvez consulter le journal *L'Œil ouvert sur Grosses-Roches* sur le site de la municipalité à <http://municipalite.grossesroches.ca> sous la rubrique "Actualités".



La MRC de La Matanie a officiellement lancé mercredi dernier un nouveau service de covoiturage en ligne pour son territoire, le Webcovoitureur. Si vous n'avez pas encore eu le temps de visiter ce site, je vous invite à le faire sans tarder et même à vous y inscrire auprès de

Coordonnatrice communications et affaires publiques, au numéro de téléphone 418-562-6734 # 235 ou son courriel melissa.richard@lamatanie.ca Vous pouvez également vous inscrire à Relais Santé au 418-566-2649. Consulter le site Internet www.webcovoitureur.com



Notre mission: Que les aînés soient heureux, informés, en santé et qu'ils demeurent à leur domicile le plus longtemps possible en toute sécurité.

Le **Relais Santé Matane** est un milieu de vie permettant de briser l'isolement des aînés et des proches aidants en leur offrant des services répondants à leurs besoins et en instaurant un réseau d'aide et d'entraide favorable à l'épanouissement de la personne.

Il a pour mission de favoriser le maintien à domicile des adultes vieillissants ou en perte d'autonomie en offrant des services adaptés dans une perspectives de prévention pour le maintien et le développement d'habilités fonctionnelles et sociales. Les activités du Relais Santé Matane comprennent quatre volets :

1. Centre de soutien aux proches-aidants

Déjeuners-causeries - Cafés-rencontres - Formation Coup de main - Repas animés - Écoute et soutien

2. Carrefour d'information pour aînés

Service d'aide pour comprendre et compléter les formulaires gouvernementaux - Conférences

3. Alliance-Aînés

Écoute active, soutien et référence - Centre de jour communautaire - DIRA (aide en cas de maltraitance)

4. La Sagesse en action

Nos aînés actifs et impliqués socialement - Repas communautaires - Diverses activités et formation

**Centre communautaire pour aînés Relais Santé : 384, rue du Rempart, Matane, G4W 3P5
Téléphone: 418-566-2649 - Site Internet: www.relaisantematane.org**

VACCINATION 2015 POUR GROSSES-ROCHES

Prenez note que le vaccin pour la grippe sera donné au club 50 ans et + lundi 9 novembre, de 13 heures 30 à 15 heures 30. Prévoir des vêtements adaptés.



Le Cercle des Fermières de Sainte-Félicité

Fête ses 90 ans. Venez célébrer avec nous!

Le samedi 21 novembre au Centre sportif de Sainte-Félicité, à 16 heures.

Vin d'honneur et souper (15\$)+ Surprises et prix de présence.

RÉSERVEZ AVANT LE 15 NOVEMBRE

Au 418-733-4994 ou 418-232-1451 ou jcelinmongeon@hotmail.com



À l'occasion de la Semaine de prévention des incendies

LES ÉLUS DE LA MRC RENDENT HOMMAGE AUX POMPIERS

DU TERRITOIRE.

Il est bon de rappeler que la municipalité compte quatre pompiers.

Matane, le 21 octobre 2015 – Les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie ont profité de la *Semaine de prévention des incendies* qui se tenait du 4 au 10 octobre dernier pour se faire les porte-paroles des élus et de la population afin de transmettre leurs remerciements à tous les pompiers qui, par leur implication au sein des différents services de sécurité incendie du territoire, contribuent à la protection et à la sécurité de la population.

Le préfet de la MRC, M. André Morin, a profité de l'occasion pour honorer leur courage, leur bravoure et leur détermination: « *Ces hommes et ces femmes s'investissent continuellement, peu importe les conditions ou l'heure du jour ou de la nuit, afin d'assurer la protection des citoyens, et parfois même, au péril de leur vie.* »

VIEILLES PHOTOS DE GROSSES-ROCHES!

Notre banque de photos anciennes du village s'épuise. Si vous avez des photos anciennes (maisons, événements, ancêtres, etc.), téléphonez-moi. Les photos prêtées seront scannées et retournées rapidement au propriétaire.

Pâquerette 418-733-8504



Le Faisan

Longueur totale : Le Mâle : 75-90 cm, La Femelle : 53-63 cm

Le mâle arbore un plumage très coloré et irisé il a des caroncules écarlates et un collier blanc (parfois absent). La femelle est tachetée de brun et possède aussi une queue pointue, un peu moins longue que le mâle cependant.

Traits externes caractéristiques : Gros gallinacé à longue queue et ondoyante Court rapidement et exerce un vol vigoureux et bruyant. **Habitat :** Originaire d'Eurasie, il a été introduit en Amérique du Nord où il s'est adapté et survit dans plusieurs états américains du nord-est et du nord-ouest, dans le sud de l'Ontario et de certaines provinces maritimes.

Habitat : Fermes, champs, lisières de marais et broussaille. **Alimentation :** Les faisans sont des oiseaux pratiquement omnivores. Le régime alimentaire est mixte et se compose d'aliments d'origine animale et végétale dont la quantité varie selon l'âge. Ils raffolent des insectes et autres proies minuscules, ils consomment beaucoup de substances végétales et d'herbes fraîches.

Reproduction L'incubation dure 24 jours. Les premières éclosions ont lieu début mai et les dernières au cours de la seconde quinzaine de juillet. Les jeunes quittent le nid dès la naissance, leur élevage sous la responsabilité exclusive de la poule dure en moyenne 75 jours

<http://www.pourvoiries.com/chasse-quebec/especes/faisan/>



Avis de décès. Nous désirons signaler le décès de madame France Joly survenu le 21 octobre dernier. Madame Joly était présidente du Comité de développement de Grosses-Roches et marguillière à la Fabrique de la paroisse. Elle était l'épouse de Alain Bouchard, également marguillier. Nous exprimons nos vœux de sympathie à toute la famille.



L'Œil ouvert sur Grosses-Roches

Nous apprécions grandement votre opinion. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires, vos idées, vos suggestions en vue d'améliorer notre petit journal.

Par la poste à : L'Œil ouvert sur Grosses-Roches C.P. 91 Grosses-Roches, G0J 1K0

Par courriel : loeilouvert@globetrotter.net

Rédaction : Pâquerette Coulombe 418-733-8504

Mise en pages et révision des textes : Louis Blanchette

Impression : Les Impressions Verreault, Matane

Le journal *L'Œil ouvert sur Grosses Roches* est une gracieuseté de Monsieur André Morin.

COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE
du 1^{er} au 30 novembre 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2 	3 Dernier quartier	4	5	6	7
8	9 	10	11 Nouvelle lune Jour du Souvenir	12	13	14
15	16 	17	18	19 1 ^{er} quartier	20	21
22	23 	24	25 Pleine lune	26	27	28
29	30 					

**Pour le prochain journal,
FAITES-NOUS PARVENIR vos informations AVANT LE 16 novembre!**

Pensée du mois
*Le plus important, n'est pas ce que nous avons fait,
mais ce qu'il nous reste à faire. Hervé Desbois*

Quand Saint-Jean-Baptiste veillait sur les pêcheurs!



Plusieurs résidentes et résidents de Grosses-Roches se souviennent sans doute de cette imposante statue de Saint-Jean-Baptiste installée dans la falaise, à mi-chemin de la côte de la rue de la Mer, probablement pour protéger les pêcheurs, nombreux à cette époque. Des informations obtenues de monsieur Jean-Marie Tremblay, ancien résident du village, nous apprennent que cette statue aurait été érigée par monsieur Eugène Tremblay, l'oncle de Janisse Tremblay épouse de Jean-Marie, et l'oncle de Cyprien et d'Oliva Tremblay. Elle aurait été installée au début des années 1960. **Si vous avez d'autres informations ou souvenirs de cette statue, faites-nous le savoir.**

La photo est une courtoisie de madame Leane Perry.